
Adresse du comité de surveillance et révolutionnaire de Ruffec (Charente), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance et révolutionnaire de Ruffec (Charente), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 318;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0318_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

[*Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, Nantes le 23 vendémiaire an III*] (53)

Citoyens Représentans,

Le bulletin imprimé de la Convention nationale du 18 de ce mois, nous apporte votre adresse aux français. Nous l'avons lue avec empressement et nos coeurs ont cessés d'être comprimés. Habitans d'un département et d'une commune où la tyrannie a exercé les plus horribles ravages; témoins de toutes les atrocités que peuvent imaginer le crime et le brigandage; spectateurs des dilapidations les plus énormes, des mesures les plus désastreuses, des désordres de tous les genres; poursuivis à la fois par la famine et par une maladie cruelle, menacés par les royalistes de la Vendée et par les Chouans de la rive droite de la Loire, comprimés de toutes parts et par les calomnies des méchants et par les poignards des conspirateurs; réduits à l'impossibilité de faire le bien; n'osant laisser échapper un soupir de crainte qu'il ne fut entendu de la tyrannie et ne devint un crime à ses yeux, c'est sans doute à nous qu'il est permis de désirer le règne de la loi et de la justice et d'en voir l'aurore avec ivresse. C'est de notre bouche que vous entendrez le cri expressif de la reconnaissance et des bénédictions sincères.

Citoyens Représentans, nous avons distingué comme vous, les vrais ennemis du peuple. Les masques qui les couvraient ne nous ont pas empêchés de reconnaître les héritiers de Robespierre, les agitateurs et désorganisateur, les méchants, les fripons et cette longue famille de brigands qui ne vit que par le crime et pour le crime. Vous venez de frapper les uns, vous avez indiqué les autres et bientôt ils ne seront plus.

Nous vous félicitons de ce que vous avez prévenu la réaction funeste qui pouvait naître de votre sage mesure. Il falloit en supprimant ce système de terreur qui ne pouvait favoriser que les ambitieux et les partisans de la tyrannie; il falloit, ainsi que vous l'avez fait, conserver avec soin, dans toute sa pureté, son énergie et sa rapidité, ce Gouvernement révolutionnaire qui a déjà une fois sauvé la patrie et sans lequel, dans l'état des choses, la malveillance pourrait peut-être encore prétendre à des succès.

Nous nous félicitons de vous en voir maintenir la durée jusqu'au moment où les tyrans coalisés seront forcés de vous demander la paix jusqu'à l'instant où la tranquillité sera parfaitement rétablie dans l'intérieur.

Nous nous félicitons du parti que vous avez pris de ne point abandonner jusqu'à cette époque, le poste où vous a placés et où vous attachera la confiance, la volonté du Peuple.

Citoyens Représentans, marchez avec constance dans la carrière que vous vous êtes tracée; que le crime soit poursuivi, que les agitateurs soient reprimés; que l'homme immoral soit éloigné sans ménagement de toutes les places; que les fonctions publiques ne soient confiées qu'à des mains pures, et que les audacieux qui voudroient toucher à l'arche sacrée, soient frappés de la foudre. C'est alors que le peuple sera heureux; c'est alors que vous pourrez fixer solidement la base impérissable du gouvernement Démocratique; c'est alors enfin que vous pourrez conduire dans le port le vaisseau triomphant de la République française une et indivisible.

Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

PICOT, *président*,
GRELIEN, *secrétaire général*,
GICQUEAUD, *suivent 5 autres signatures*.

s

[*Le comité de surveillance et révolutionnaire de Ruffec à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (54)

Citoyens Représentans.

Que dire après tant d'autres, sinon terreur au crime, indulgence à l'erreur, paix et sûreté à l'innocence, unité indivisibilité de la république.

La convention nationale seul centre d'unité tel fut notre cri de ralliement dans tous les temps, les orages ne nous déconcerteront jamais. Les insinuations perfides ne nous aborderont que pour être repoussés avec force et dédain.

Fondateurs de la société populaire de notre commune en 1789, affiliés aux Jacobins, toujours amis de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la république, nous n'en avons que plus applaudis au sage décret que vous avez lancé contre ces associations qui en majorité ont rendu de grand service à la chose publique, mais qui voullant trop entreprendre auroient pu luy nuire.

C'est donc aujourd'hui, Législateurs, qu'il faut doublement vous tesmoigner la satisfaction que nous ressentons de vous voir emparés des rennes du gouvernement et dans la résolution de ne plus vouloir une puissance rivale. Vous estes les seuls dépositaires du pouvoir du peuple souverain; Restes à votre poste, et conduisez, le vaisseau au port de la gloire, vous le voulez et nous le désirons.

Salut et fraternité.

JACQUES, *président*
et 3 autres signatures.

(53) C 323, pl. 1389, p. 17 et 35. *Bull.*, 17 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 314. Cette adresse est de nouveau citée au procès-verbal du 13 brumaire. Voir ci-dessous *Arch. Parlement.*, 13 brum., n° 5.

(54) C 323, pl. 1389, p. 16. *Bull.*, 19 brum. (suppl.).